

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Maxtali entreprises Inc.	Numéro de permis 2014748	Date d'inspection Le 03 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie Dragon Day Care		Numéro de téléphone (506) 759-4488	
Adresse 105 rue Notre Dame Atholville NB E3N 4T1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Lors de la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- À la suite de la vérification de 27 dossiers des enfants, les dossiers des enfants sont complets.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 27 dossiers sur 60.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles à chaque sortie
- Aucune boisson chaude n'est acceptée sur les lieux.
- Observations:  
À mon arrivée les enfants se préparent pour aller prendre une marche dans la communauté.
- Discussions avec l'exploitant concernant le transport des enfants.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 janvier 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Patricia Brown

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 janvier 2024

\_\_\_\_\_  
Date